M. Peytral demande si le gouvernement prend pour son compte le projet relatif aux céréales; le gouvernement a déposé le projet sur le bétail, ce projet doit être discuté le premier. (Aux voix!)

La priorité est accordée au projet concernant les céréales.

M. Méline demande la déclaration d'urgence sur les deux projets.

M. Frédéric Passy, président de la commission, dit que la commission ne s'oppose pas à la demande d'urgence.

M. Achard combat la demande d'urgence, une question si grave ne doit pas être affranchie de la garantie des deux délibérations.

L'urgence est déclarée.

La discussion générale est ouverte.

M. Langlois dit qu'en 1860, lorsque l'échelle mobile fut supprimée, le blé était déjà beaucoup plus cher en France qu'à l'étranger. On sait toutes les circonstances qui contribuaient à relever ce prix de revient, main d'œuvre, rente du sol, etc.

Les salaires, les journées d'animaux sont moins chers en Russie et dans l'Inde que dans tout autre pays, le rendement est très supérieur dans l'Inde, mais les transports en double le prix de revient; les blés français seraient suffisamment protégés contre ceux de l'Inde et de la Russie, si la rente du sol n'était pas si élevée en France.

En Australie, en Amérique, les salaires sont élevés, mais l'engrais n'est pas nécessaire; quand une terre est épuisée, on ensemence des terres vierges qui sont en abondance. Les blés français, à cause des frais de transport, seraient encore assez protégés de ce côté, si le prix de la terre n'était 100 ou 200 fois moins cher en Amérique et en Australie qu'en France.

Il faut pour lutter appliquer des méthodes scientifiques exigeant un plus gros capital, mais donnant des produits beaucoup plus importants. Il n'y a pas un instant à perdre : la crise agraire est déclarée, elle a commencé par la France qui a employé tant de milliards et tant d'hommes pour réparer les ruines de la guerre de 1870.

Commencé en 1879, la crise a pris un caractère aigu en 1882 ; les fermiers ont alors réclamé des réductions de fermage; ces réductions ont été consenties sur une très grande échelle. Elles sont de 16 0/0 en moyenne dans l'arrondissement de Vervins.

On a transformé les terres arables en prairies et on a obtenu une légère augmentation. C'est une exception très significative. Avec des fermages ainsi réduits, le cultivateur peut lutter ; les autres sont menacés de ne pas obtenir un prix rémunérateur de leur blé, année moyenne.

Le danger est d'autant plus grand que les fermages sont plus élevés, comme dans les pays sucriers ; aussi ces cultivateurs demandent-ils un droit de 5, 6 et même 7 francs.

Le gouvernement a déclaré qu'il n'accepterait qu'un droit sans influence sensible sur le prix du pain ; mais s'il en est ainsi, ce droit n'aura pas une influence sensible sur le prix du blé, il ne protégera pas l'agriculture.

C'est ailleurs qu'il faut chercher le remède, dans un ensemble de mesures comme la réduction des droits de douane, dans les objets intéressant l'agriculture, le vote d'une loi sur la sûreté commerciale, enfin tout ce qui pourra amener la diminution des frais de revient.

Le droit dont on réclame l'établissement ne sera, dit-on, qu'un palliatif provisoire, mais combien de temps durera-t-il? S'il faut attendre que le crédit agricole et l'assurance agricole soient complètement organisés, ce sera peut-être très long; mais on pourrait, si on le voulait bien, organiser avant six mois le crédit et l'assurances agricoles.

Il suffirait d'autoriser le Crédit foncier à avancer aux communes les sommes nécessaires pour l'achat des machines agricoles qui seraient louées aux cultivateurs suivant un tarif déterminé.

C'est surtout dans la vente à réméré des récoltes sur pied qu'on pourrait trouver un sérieux élément de crédit; il faudrait encourager cette opération par des abaissements de droits et l'organisation des garanties nécessaires.

Il ne suffit pas d'avoir des capitaux, il faut savoir les faire fructifier. Il est donc urgent d'organiser l'instruction agricole, et pour cela il ne faut pas plus de huit mois.

Le ministre devrait charger vingt personnes compétentes de rédiger un cours d'agriculture qui serait distribué à des moniteurs cantonaux chargés de répéter cet enseignement. Les professeurs départementaux, avec le concours des sociétés d'agriculture, trouveraient facilement à recruter ces moniteurs cantonaux qu'on pourrait prendre au besoin parmi les sénateurs, les députés, les conseillers généraux ou d'arrondissement.

Le jour de la leçon, les maires, les instituteurs avec leurs élèves, les pompiers, les fanfares se réuniraient et tous les agriculteurs ne tarderaient pas à y venir à leur tour. (Bruits divers.)

Cela vaudrait mieux que de mettre des droits qui encourageront la routine et augmenteront le prix du pain en écrasant d'autant plus le pauvre qu'il aura une famille plus nombreuse.

L'orateur établit que la consommation française est supérieure de 13 millions de quintaux à la production et que ces 13 millions doivent être demandés à l'importation. Dans ces conditions, il est permis de croire que le droit pèsera de toute son importance sur la consommation. Ce sera seulement dans les années exceptionnellement fertiles que le droit n'agira pas; ces années sont rares, il n'y en a eu qu'une depuis 14 ans où la production a dépassé la consommation.

Il est incontestable que le droit d'entrée augmentera d'autant les frais de transport à l'intérieur du rayon des douanes françaises et qu'il agira sur le prix au moins neuf années sur dix.

L'orateur recherche quel sera le bénéfice pour l'agriculture et établit que ce bénéfice, qui sera de 10 millions seulement, n'arrivera qu'au plus petit nombre des agriculteurs cultivant le blé.

Le petit cultivateur qui cultive trois hectares ou moins et qui est obligé d'acheter du blé pour la consommation de sa famille subira une perte; celui qui a quatre hectares ne gagnera rien. Il ne restera donc que 800,000 cultivateurs ayant plus de quatre hectares qui feront un bénéfice proportionné à l'étendue de leur culture.

Quant aux 100,000 fermiers ou métayers, ils feront un bénéfice, mais seulement jusqu'à l'expiration de leurs baux. Lors du renouvellement des contrats, le propriétaire saura bien comprendre le profit pour son compte, et si l'on capitalise ce profit, c'est une plus-value de 3 milliards que recueillera la propriété.

Il est vrai que l'Etat gagnera une trentaine de millions en droits de douane ; mais si la France venait à produire plus de blé, il faudrait en importer moins et l'Etat se trouverait en perte, parce que les droits de douane ne couvriraient plus la différence qu'il aurait à payer sur le pain nécessaire à l'alimentation de l'armée et de la flotte.

L'orateur termine en déclarant que la surtaxe ne peut être qu'une mesure politique ; mais en politique il ne faut pas être myope, il faut être presbyte. Chaque député doit mettre en présence les 1,200 mille familles qui bénéficieront de la surtaxe et les 7 millions qui en souffriront, et se prononcer ensuite dans l'intérêt du plus grand nombre.

Qu'on prenne garde, la mesure qu'on propose aujourd'hui dans un but politique peut être exploitée plus tard contre la République.

L'orateur espère que la surtaxe sera repoussée par la Chambre, parce que c'est une loi inhumaine, une loi antifrançaise, une loi contre les pauvres, contre la famille, contre la patrie.

M. des Roys répond que pour être conséquent avec lui-même, M. Langlois aurait dû demander l'abolition de tous les tarifs de douanes, car ces tarifs divisent le pays en deux catégories, l'une protégée et l'autre qui ne l'est pas.

L'orateur reproche aux libre échangistes de ne professer le libre échange que lorsqu'il s'agit d'agriculture et de vouloir la protection lorsqu'il s'agit de grands industriels, derrière lesquels se cachent quelquefois des sociétés financières.

L'orateur se plaint de la dépréciation du prix des blés et de l'augmentation des salaires, sans compensation pour les agriculteurs. Il dit que les ouvriers des villes sont intéressés à ce que l'agriculture soit florissante, parce que lorsque l'agriculture souffre le commerce et l'industrie en ressentent le contre-coup.

Les ouvriers doivent donc trouver un avantage à la bonne situation de l'agriculture, car il vaut mieux pour eux payer deux centimes de plus le pain que de manquer de travail.

M. des Roys expose longuement les souffrances des agriculteurs. Il montre que les prix de revient du blé augmentent tandis que les cours diminuent. La plupart des agriculteurs sont incapables de supporter la concurrence étrangère par suite du manque de capitaux qui seuls permettraient de perfectionner l'outillage.

L'orateur étant fatigué, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

Observations météorologiques. — *Paris, 4 février.* — La pression barométrique est de 743 à Cherbourg; 763 à Belfort. — Le baromètre monte en Irlande et baisse sur nos régions, principalement en Provence. — Temps probable : vent des régions ouest, ciel à éclaircies et averses par instants. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Des membres de diverses chambres syndicales ouvrières se sont réunis lundi. Il s'agissait de nommer des délégués chargés de soumettre à l'administration municipale le projet suivant : Vote d'une somme de cent mille francs pour venir en aide aux ouvriers sans travail ; organisation d'une loterie dans le même but. Cette loterie se ferait au capital de trois cent mille francs.

Les deux délégués désignés sont : MM. Henri Carrette, cabaretier, ancien conseiller municipal et Achille Lepers, membre du Conseil de Prud'hommes. Ils appartiennent tous deux au parti socialiste-collectiviste-progressiste.

Des représentants de la fraction anarchiste assistaient à la réunion. Ils ont tenu un langage très violent, en disant que demander des secours pour les ouvriers, c'était vouloir un « prolongement de misère ». Selon eux, il n'y a qu'un moyen d'en finir, c'est de procéder sans délai à la liquidation et au partage de la propriété grande et petite.

Ces citoyens déterminés n'ont pas caché qu'eux et leurs amis étaient prêts à tout, même à l'assassinat, pour arriver à cette liquidation.

Ils ont accusé les collectivistes-progressistes de vouloir endormir le peuple.

Comme il était onze heures du soir, les « progressistes » ont fait alors remarquer aux « anarchistes » qu'il était, en effet, grand temps d'aller se coucher.

On a décidé un meeting qui se tiendrait prochainement dans la salle Dominique.

Une nouvelle Société coopérative est en voie de formation à Roubaix. Elle aurait pour objet l'achat et la vente du charbon.

L'idée mérite d'être encouragée, mais les fondateurs feront bien de ne pas donner à leur œuvre un caractère politique.

Qu'ils choisissent leurs administrateurs dans tous les partis honnêtes.

C'est une condition indispensable pour inspirer la confiance et pour assurer le succès.

Concours de comptabilité. — Un concours, pour l'emploi de professeur de comptabilité, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 16 février, à 2 h. 1/2 précises.

Les candidats devront être majeurs, français et attachés spécialement, en qualité de comptables, depuis deux ans au moins, à une maison de banque ou de commerce, ou à un établissement industriel.

Ils devront se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, avant le 16 février, à midi. (Ceux qui ne seront pas nés à Roubaix, produiront leur extrait de naissance sur papier libre). L'examen comprendra : 1° un rapport écrit; 2° le développement oral d'une ou plusieurs questions, tirées au sort entre les candidats.

Il sera accordé aux candidats un quart d'heure pour préparer leur réponse sur les questions orales.

Une enquête d'utilité publique est ouverte au sujet du classement des rues Rossini, de Marengo, de la Prospérité et de Wagram. Pendant 15 jours, du 3 au 18 février, le projet et les pièces visées par l'arrêté municipal du 31 janvier, seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 20, 21 et 22 février, de 2 à 4 heures du soir, les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit, seront reçues dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

L'adjudication relative à la fourniture de l'huile et du pétrole nécessaires à l'éclairage public n'a pu avoir lieu mardi, la plupart des soumissionnaires ayant négligé de remplir les formalités requises. Elle est ajournée au 10 février, à 11 heures du matin.

Société de géographie. — Conférence du samedi 7 février, TERRE-NEUVE, par M. Alfred Renouard, secrétaire-général de la société.

On nous prie d'inviter le fidèle auditoire des *samedis* de la Société de géographie à vouloir bien arriver à la Bourse avant que le conférencier ait pris la parole, c'est-à-dire avant huit heures un quart.

Les portes seront ouvertes à huit heures et fermées à huit heures et demie.

Un chien enragé. — Mardi, vers dix heures du matin, un chien au pelage noir, présentant tous les symptômes de la rage, débouchait du boulevard de Paris sur le boulevard Gambetta poursuivi par un jeune homme de seize à dix sept ans. Un agent, M. Clignen, se mit aussi à la poursuite de l'animal qui entra dans les magasins de MM. Motte Bossut fils et se blottit entre les balles. L'agent demanda à M. Désiré Desplanques, du *Café de l'Hippodrome*, de lui prêter main-forte; celui-ci accourut avec son revolver et le déchargea sur le chien que l'agent Clignen acheva à coups de sabre.

MM. Desplanques et Clignen ont droit à nos félicitations pour le sang-froid dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

Quant à l'animal, qui appartenait à un habitant du quartier de l'Abattoir, il a été examiné par M. Chieus, vétérinaire, et l'autopsie a démontré qu'il était réellement enragé. Malheureusement, dans sa course échevelée, il a mordu une quinzaine d'autres chiens et plus particulièrement ceux de M. Moïse Farvaque et celui du concierge de M. Cavrois-Mahieu, boulevard de Paris. Sept de ces bêtes ont été abattues dans la soirée par l'agent Clignen.

Une scène de rébellion assez grave s'est passée mardi soir, dans le quartier Sainte-Elisabeth. Vers huit heures et quart, M. Leroux, employé de la maison Eloy Duvillier, se plaignait à l'agent Dumont, de service dans la rue de Lannoy, d'avoir été insulté et frappé par deux conscrits, nommés Desrumeaux et Derart.

L'agent se mit à leur recherche et les trouva à l'estaminet Delannoy, rue Bernard. Il les invita à le suivre au commissariat de police, mais ces jeunes gens, solides gaillards, taillés en hercule, refusèrent et lui adressèrent même des propos injurieux, tels que ceux-ci : *fainéant, lâche, tu n'as pas assez de cœur pour nous enlever.*

Dumont ne put en venir seul à bout; il ne parvint à s'en rendre maître qu'avec l'aide du sous-brigadier Lepan et des agents Delbarre, Plomion et Delrue, et après une lutte terrible, qui dura environ une demi-heure.

Le trajet de la rue Bernard au commissariat ne s'effectua pas sans incidents. Chemin faisant, les agents furent insultés par plusieurs individus, qui criaient : *A bas la police!* Une foule considérable les suivait, et, sur la place Ste-Elisabeth, il y avait un rassemblement de plus de cinq cents personnes.

Dans la bagarre, Dumont a perdu son képi et a eu son manteau mis en lambeaux, un autre agent, en civil, a également perdu sa casquette.

Les deux auteurs de ce scandale ont été consignés au commissariat du 3e arrondissement. Une enquête est ouverte par M. Bailly.

Arrestations. — Un fileur, Paul Delbar, inculpé de coups et blessures volontaires sur la personne de la nommée Hélène Debock, rattacheuse, a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

— Il en a été de même d'un jeune homme de dix-neuf ans, François Smet, ouvrier teinturier, demeurant rue de la Redoute, qui s'est rendu coupable d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Vol. — Une montre en argent d'une valeur de 40 francs a été volée à un habitant de Croix, M. Croiseau, par une femme, nommée Maria Mollet, qui est en fuite. Le complice de celle ci, Constant Lecrene, tisserand, demeurant rue Vaucanson, a été arrêté et sera transféré à Lille.

Chronique théâtrale. — Jeudi prochain, on jouera, au Théâtre des Boulevards, une *Revue* départementale locale, industrielle et abracadabrante de M. Victor Couailhac, du *Petit Nord*. Cette composition est, dit-on, très amusante et faite avec esprit; elle est intitulée : *Avez-vous vu çà! Non? Eh bien! venez le voir!!!*

Croix. — Dans notre numéro du 3, une faute typographique nous a fait dire que MM Auguste Désiré et Félix-Alexandre Lys avaient été rayés des listes électorales de Roubaix pour vol à Croix. Il faut lire *vote à Croix*. Nos lecteurs, du reste, auront fait eux-mêmes la rectification.

Au but. — Bon et bon marché, voilà ce qu'on demande aujourd'hui de tout article qui veut pénétrer dans les masses et y rester; aucun produit n'a atteint ce but dans une proportion aussi grande que les Pilules Suisses. Voici encore deux nouvelles guérisons qui ont été signalées à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Quand je rentrais le soir de mon travail, j'étais exténué de fatigue, le genou était gonflé, je ressentais aussi des élancements et des crampes dans les mollets et toujours des haut-le-corps qui me réveillaient sans cesse; de temps en temps, j'étais obligé de suspendre mon travail pour me reposer quelques jours. Cela a duré jusqu'au mois d'avril 1884 où j'ai commencé à prendre vos Pilules Suisses à 1 fr 50; voilà deux boites que je consomme et je me trouve beaucoup mieux : plus d'élancement dans le genou ni de crampes dans les mollets, les mouvements involontaires de la nuit ont presque disparu, enfin je dors plus tranquille. Voilà le résultat que j'ai obtenu; de plus, j'ajoute, en toute vérité, que ma femme, qui souffrait de maux d'estomac, se trouve presque guérie après avoir pris aussi deux boites de Pilules Suisses.

» L. RIGOUT, *tonnelier* à Dornecy (Nièvre). »

10189

TOURCOING

Le conseil municipal devait se réunir mardi soir pour délibérer sur un ordre du jour assez chargé.

MM. Hassebroucq, maire, Sasselange, Dupont-Chopart, Honoré-Dumortier, Leloir, Gustave Glorieux, Faveur, Dron, Jubarru, Dupont-Jevenois, Honoré-D'halluin, Desmettre et Dessauvage, ont seuls répondu à la convocation qui leur avait été adressée.

MM. Dervaux, Lehoucq, Leroy et Lefrançois se sont fait excuser. Les autres conseillers ont jugé à propos de ne pas se déranger.

A neuf heures, M. Bury, secrétaire-général de la mairie, procède à l'appel nominal.

Le nombre des conseillers présents étant insuffisants pour que le conseil fut légalement constitué, le maire a proposé de dresser un procès-verbal constatant que la séance n'a pu avoir lieu, « vu les abstentions regrettables des conseillers. »

Un membre du conseil a objecté que l'on pourrait prier M. Doublemart, le conseiller dont la demeure était la plus proche, de bien vouloir assister à la séance. Le Maire s'est empressé d'accéder à ce désir; mais M. Doublemart a répondu qu'il lui était impossible de se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

M. Bury a rédigé le procès-verbal qui a été signé séance tenante, et le maire a prévenu les conseillers présents qu'il allait envoyer immédiatement au préfet un télégramme pour lui demander l'autorisation de siéger mercredi soir, à cause de l'urgence des propositions inscrites à l'ordre du jour.

C'est égal, les électeurs tourquennois ne doivent guère être satisfaits de la désinvolture ou plutôt de la complète indifférence avec laquelle leurs mandataires traitent les affaires de la ville!

Nos lecteurs se souviennent de l'affaire A Macquinay. Ce dernier s'était rendu coupable d'un vol de 1,100 fr. au préjudice de la servante de M. Louis, cafetier près de l'Hôtel-de-Ville. Macquinay accusait sa femme de complicité. La malheureuse avait été incarcérée à Lille. Macquinay a fini par avouer que sa femme était étrangère à ce vol et n'avait reçu aucun argent de lui. La femme Macquinay a été relâchée.

Vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un malfaiteur s'est introduit dans les bureaux de M. M..., fabricant à la Malsence, en passant par une fenêtre dont il a brisé les carreaux. Le voleur a dû être dérangé dans sa besogne par un incident quelconque, car il s'est retiré en n'emportant que 10 francs de menue monnaie, pris dans un tiroir qui contenait pourtant une somme très importante.

Peu galant. — Un individu nommé Nop, ayant eu une discussion avec une soigneuse, n'a rien vu de mieux que de souffleter la jeune fille et de la mordre à la main gauche, dont l'index a été assez sérieusement endommagé. La police a reçu une plainte contre Nop.

Mardi matin, deux amis, Seynave et Gabit, luttaient ensemble dans l'estaminet Langlois, pour s'amuser un peu. Par malheur, Seynave reçut une légère contusion à la jambe droite et se fâcha. La lutte dégénéra en une véritable bataille, les coups de pieds et les coups de poings pleuvaient de part et d'autre, et les combattants avaient leurs vêtements en lambeaux.

Survint le garde-champêtre de la Croix-Rouge, qui leur dressa procès-verbal.

Une vente publique de laines, blousses et déchets aura lieu à Tourcoing, salle des Ventes, rue Neuve-de-Roubaix, le mercredi 11 février, à trois heures.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 1er février 1885.* — Somme versée à Tourcoing par 178 déposants, dont 27 nouveaux, fr. 37.759.— Somme versée à Halluin, par 12 déposants, dont 3 nouveaux, 1.917. — Somme versée à Linselles, par 0 déposants, dont 1 nouveau, 1,581 — Somme versée à Roncq, par 20 déposants, dont 2 nouveaux, 5.991. — Somme versée à Bondues, par 5 déposants dont 0 nouveau, 1,850. — Somme versée à Bousbecque, par 5 déposants dont 1 nouveau, 552. — Total des recettes de la semaine : 49,650.

Remboursements : A Tourcoing, à 113 déposants, fr. 22.938 27.—A Halluin, à 18 déposants, 2,377.23—A Linselles, à 33 déposants, 3 474,54.—A Roncq, à 23 déposants, 1621 ». — A Bondues, à 1 déposant, 75 00 — A Bousbecque, à 4 déposants, 201 00.— Total des remboursements de la semaine : fr. 30.712 24.

Administrateurs du mois de février 1885. — A Tourcoing, MM. Georges Lombard et Duhamel Dujardin. — A Halluin, M. Delporte-Gérard. — A Linselles, M. V. Ghesquière. — A Roncq, MM. L. Décottignies et J. Maesenier. — A Bondues, M. Deleforterie. — A Bousbecque, M. J. Vanandrewel.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

M. Pouyer-Quertier à Lille. — Plusieurs journaux annoncent que M. Pouyer-Quertier se propose de faire des conférences sur la crise agricole dans plusieurs villes.

Lille, Douai et Amiens entendraient la parole de l'éminent économiste.

Les prochaines élections législatives. — Notre correspondant parisien nous télégraphie :

« Paris, 3 février.

» Aujourd'hui, a été tenue une réunion entre tous les députés républicains du département du Nord.

» M. Cambon, préfet, y assistait.

» Il a été décidé que la délibération resterait absolument secrète.

» Néanmoins, nous savons que ladite réunion avait pour but d'assurer l'entente en vue des élections, et entre tous les dits députés. »

Le traité avec la Hollande. — On nous télégraphie : « A la suite du mouvement protectionniste qui s'est depuis quelque temps si nettement dessiné, par la nomination de M. Fiévet notamment, le gouvernement vient de décider le renvoi à la commission chargée de l'examiner du projet de traité avec la Hollande.

» Il sera l'objet d'un nouvel examen. »

Echo des élections. — Le *Journal des Débats* constate que les votes du Nord et du Pas-de-Calais « nesont pas, tant s'en faut, une quantité négligeable. Ils ont de l'importance par eux-mêmes; ils » en ont aussi comme symptômes. Ils ont révélé » chez les partis de Droite une organisation, une » ardeur et surtout une discipline auxquelles on ne » s'attendait pas.

« Ils ont révélé, chez un certain nombre d'habitants des campagnes, un état d'esprit particulier; une sorte de mécontentement et de lassitude que les ennemis de la République ont habilement exploitée, et dont les partisans de la République auraient grand tort de ne pas tenir » compte. »

Une importante arrestation. — On a amené à la prison de Lille, en attendant l'extradition, Marie Paesmans, couturière, 35 ans, femme de M. Duquenne, chef-garde des chemins de fer de l'Etat belge.

Cette femme habitait Balsieux depuis un an. Elle est poursuivie par le parquet de Bruxelles, sous l'inculpation d'avoir, en mai 1884, enlevé tout ou partie, au moyen d'escalade, d'effraction et de fausses clés, des valeurs s'élevant à 100,000 fr., au préjudice des époux Etienne Ethe.

Mort du lutteur Stiernon. — Stiernon, le grand lutteur, *le Rempart du Nord*, est mort mardi, à neuf heures du soir, à Calais, pendant son exercice du Canon.

Stiernon, né à Lille en 1835, s'était livré dès sa jeunesse aux exercices de force, et avait acquis une vigueur extraordinaire.

Après avoir lutté avec succès dans toutes les kermesses de Lille, Stiernon était parti à Paris. Sa baraque de la foire aux pains d'épice devint le rendez-vous de tous les amateurs de lutte.

Pendant la foire de 1877, Stiernon s'engagea dans le cirque Cotrelli et porta un défi à tous les hercules du Nord. Son appel fut entendu, et pour la première fois Stiernon trouva son maître. Un boucher, M. Billet, le *tomba*. Après cette défaite, Stiernon disparut, et nous l'avons revu seulement au dernier champ de foire de 1884. Les boniments d'un pouffisme incroyable sont encore présents à la mémoire de tous. Sa baraque était remplie tous les soirs, ses exercices du canon firent fureur et Stiernon avait reconquis son ancienne réputation. Il est mort, comme presque tous les lutteurs ou acrobates, en faisant ses exercices.

Voici les résultats du tirage au sort qui a eu lieu samedi :

ROUBAIX. (Canton Ouest) 282.

Georges Agache, 197 — Alexandre-François Alsberghe, 82.— Charles-Xavier Arensma, 253. — Bonamie Aurick, 210.— Emile-François Avet, 1. — Victor-François Baesens, 139 —Edmond-Honoré-Joseph Boutegny, 228.—Georges-Joseph Batessart, 2 6 — François-Xavier Fauvens 48 — Théodore-Louis Bayart, 46. — Félix-Carlos Béague, 33.— J.-B. Beggia, 211. — Alexandre Beghin, 232 — Gustave-Emile Bernard, 245.— Michel-Alphonse Bert, 173. - Jules-Charles-Joseph Berte, 91.— Henri-Florin Bettremieux, 239 — Jules-Joseph Bettremieux, 51. — Pierre-François Boucque, 29. — Emile-Louis-Felix Blot, 200. — Gustave-Auguste Boisart, 31.— Désiré-Boitel, 2 3. — Jean-Hippolyte Bonnet, 84. — Charles-Adolphe Bonte 113. — Jean-Louis Boucaut, 150.— Paul Bouffart, 57.— Arthur-Alfred-Joseph Bourgeois, 273.— Floribon-Joseph Bourgeois, 137. - Henri Bourgeois, 199.— Henri-Désiré Boutteville. 265.— Emile-Aug. Brayer, 94.—Bruyneel, 142.— Fernand-Emile Bulti, 79. — Etienne-Joseph Bulteau, 180. — Vincent-Amand-Jules-Joseph Canet, 131. — Henri Ignace-Joseph Capelle, 1 6. — Auguste-Joseph Carpentier, 249. — Désiré-Joseph Carpentier, 233.— Camille-César Castelain, 214.— Louis-Joseph Castelin, 30. — Jules-Modeste Clarisse, 169. — Pierre-Louis Cocheteux, 168. — Charles Colière, 167. — Charles-Henri Colin, 114.— Charles-Denis Cordonnier, 250 — Emile-Jules Cornille, 32.— Alexandre Cresson, 216.— Alphonse Cuvelier, 147.

Georges-Prosper Dalinval, 8 —Désiré-Joseph Danvers, 195. — J.-B.-Louis Dhartus, 19. — Charles-Joseph Dassonville, 160. — Charles-Louis Debor, 1 1. — Prudent-Louis Debongnie, 177. — Félix-Joseph Declercq, 25. — Arthur-Gustave Deconinck, 120. — Désiré-Emile Dedecker, 277. — Napoléon-Gustave Deguffroy, 171.— Eugène-François-Joseph Dekydtspotter, 270. — Albert Delattre, 35. — Carlos-Louis-Ghislain-Joseph Delattre, 208.— Henri Delecluse, 188. — Auguste Delcicque, 100. — Etienne-Henri-Paul Delfosse, 17. — Georges-Arthur Delommez, 2 — Charles-Joseph Denayer, 236. — Arthur Dendrevel, 27. — Arthur Depreat, 44. — Joseph-François Derumeucouat, 35. — Alexandre Desain, 143. — Ferdinand-Joseph Desbarbieux, 24. — Jules Debuquois, 181. — Arthur-J.-B. Descamps, 70. — Anatole-René Desgardins, 257. — Gustave-Joseph Desmons, 60. — Arthur Desolry, 181. — Jules-Louis-François Despature, 220.— Emile Desreumaux, 129. — Charles-Richard Desrousseaux, 182. — Victor-Jean Desrousseaux, 238. — Emile Desrumaux, 255. — Pierre Desrumeux, 124. — Jules-Julien Destombes, 78. — Henri-Joseph Destombes, 5. — Adolphe-Joseph Detnevernier, 67. — Gustave-Adolphe Devemain, 254. — Alfred-Théodore Devriendt, 125. — Henri-Joseph Dewaegenaire, 87. — Henri-Antoine Marie Dewitte, 92. — Alfred-Joseph Dhaxe, 192.— Henri Edmond-Joseph Dillies, 1 0. —Léon-Marie-Joseph Dodin, 145.—Emile-Pierre Dondanu, 158. — Paul-Louis-Joseph Druelle, 130. — Jules Drumez, 191. — Jean-Désiré Dubois 221. — Jean Dubrunfaut, 264. — Edouard-Henri Duformont, 111. — Achille-Charles Dujardin, 64. — Victor-Joseph Dujardin, 164. — Gustave-Désiré Dupont, 4. — Pierre-Joseph Dupont, 81. — Pierre-Joseph Dupont, 55. — Achille Duquesnoy, 272. — Alphonse Duquelzar, 12. — Paul-Joseph Equinet, 15. — Joseph-Antoine Fauvarque, 14. — Jules Felix, 115. — François Feuillet, 2 8. — Georges-Jules-Auguste Florin, 6. — Georges-Jules Fougnies, 77. — Paul-Amand-Fernand-Joseph Foutry, 187. — Henri-Joseph Fradcy, 175. — François-Joseph Médart, 186. — Emile Gabriel, 123. — Désiré-Louis Gérardi, 198. — Pierre-Horace Gouy, 40. — Albert Gruard, 237. — Alphonse-Gustave Guilbert, 271.

Arthur-Alphonse Haugedé, 225. — Edouard-Antoine Hennekien, 234. — Alphonse-Joseph Hespel, 154. — Alfred-Benjamin Honoré, 260. — Louis-Joseph Houzet, 103. — Victor-Joseph Hubert, 162 — Pierre Jamart, 267. — Jean-Baptiste-Joseph Janssens, 152 — Félix-Alexandre Kindt, 268 — Henri-Eugène Lagache, 34. — Pierre-François Laloo, 145. — Martial-Joseph Lamboux, 29. — Aimé-Charles Lampe, 135. — Pierre-Joseph Larcilier, 119. — Joseph-André Leblanc, 281. — Charles-Hubert Lebrun, 185 — Alphonse Lecerf, 138. — Louis-Adolphe-François Leclercq, 74. — Michel-Fidèle Lecocq, 136 — Louis-François Lecomble, 244. — Alfred-Arthur Leconte, 242. — Gustave-Edouard Leconte, 90. — Thomas-Louis Leconte, 227. — Pierre-Joseph Lecrenier, 11. — Louis-Auguste Lefebvre, 190. — Edouard-Joseph Lefevre, 127 — Emile-Cornille Lefevre, 205. — Jules-Joseph Legrand, 99. — Charles-Louis Lemaire, 223. — Séraphin-Georges Leplat, 42. — Victor-Joseph Leplat, 68. — Victor-Louis-Joseph Leplat, 241. — Adolphe-Benjamin François-Joseph Lepoutre, 230. — Edouard-Joseph Lorthiois, 136. — Henri-Joseph Mahieu, 7. — Albert-Louis-Joseph Malard, 1 4. — Henri-Constantin Marcelli, 83. — Dominique-Théophile Meyer, 146. — Henri-Fortuné Moulard, 276 — Félix-Xavier Muller, 96. — Auguste-Victor Nevejans, 282.

Oscar-Joseph Noclaire, 240. — Oscar Nutte, 56. — Alexandre Opsomer, 75. — François-Joseph Orclie, 217. — Alfred-Henri Penez, 173. — Joseph Pennel, 85. — Henri-Désiré Petit, 153. — Georges-Philippe-Jean-Joseph Prat, 133. — Paul-Joseph Picard, 193. — Jules Picavet, 54 — Joseph-Emile Ploegaerts, 109. — Emile Pol, 201. — Alphonse-Louis Pollet, 63. — César-François-Joseph Pollet, 26 — J.-B. Pollez, 174. — Jules-Auguste Poulain, 1 . — Désiré Pruvost, 87. — Louis-J.-B. Robbe, 16. — Auguste-Guillaume Rohn, 259.—Jules-Charles Rousseaux, 45. — Jules-Edmond Roussel, 248. — Prosper-Florimond Roussel, 105. — Théophile-Jean Seack, 247. — Louis-Joseph Scherpereel, 89. — Louis-François Schillebeck, 21 — Alfred-J.-B.-César-Gabriel Scrépel, 30. — Auguste-Eugène Segard, 156. — Carlos-Joseph Selosse, 18. — Henri-Désiré Seys, 73. — Alphonse Soen, 23. — Henri-Désiré-Carlos Spel, 49.— Arthur-Désiré Squelbut, 2 4 — Emile-Désiré Sueur, 132.

Jules-Paul Tavernier, 53.— Charles-Emile Thesse, 159 — Jules-François Thomas, 202. — Alfred-Jules-Henri-Joseph Tiberghien, 176. — Emile-Victor Tiberghien, 66 — Louis-Auguste-Julien-Joseph, 2 9. — Maurice-Victor Gustave Tinal, 122. — Modeste Tonnel, 108 — Jules-Auguste-Joseph Laurent Trila, 59. — Emile Joseph Turpin, 170.— Jules-François Vanbellinghen, 102.— Henri-Joseph Vandenbossche, 14 .— Alfred-Henri Vandenbrouck, 128. — Louis-Auguste Vandendriessche, 65.— Joseph-Léopold Vandevelde, 118.— Arthur-Joseph Vanhoorde, 157.— Arthur-Louis Vanhoutteghem, 97. — Charles-Louis Vanmeirhaeghe, 241 — Eugène-Jules-Joseph Verin. 93. — Pierre-Joseph-Alexis Verroryssen, 289.— Edouard-Désiré Verlé, 275. — Alexandre-Joseph Vernier, 169.— Maurice-Alphonse-Marie-Joseph Vernier, 27 .—Théodore Vienne 14 .—Emile-Louis-Benoit Vincent, 195. — Justin-Louis-Vital-Jean-François-Jean-Joseph Vincre. 41. — Léon-Célestin Wallon, 144. — Philippe-Charles Albert Wattel, 134. — Jacques-Joseph Willem, 116.— Jean-Baptiste Wydaurv, 68. — Camille-Joseph Bonte, 107.— Pierre-Joseph Busse, 219. — Louis-Napoléon Duquesne, 37.— Léon-Auguste Her, 52.

CROIX

César-Gaspar Barin, 22. — Gustave-Théodule Bauters, 76. — Louis-Henri Béague, 14. — Henri-Théophile-Joseph Boulanger, 143. — Pierre-Henri Boussemart 151. — Charles-Louis Brochart, 38. — J.-B Buysschaert, 52. — Arthur-Clovis Cuvelier, 47 — Théodore Delannoy, 45.— Jules Delaplace, 251. — Pierre-Joseph Delbart, 235. — Henri-Désiré Delevoye, 184. — Augustin Descamps, 9.— Decuyst, 215. — Georges-Fidèle Dhal, 140.— Jean-André Domen, 262. — Henri-Louis-Désiré-François-Joseph Doutreligne, 10. — Désiré Fauvarque, 58. — Louis-Emile-Joseph Dujardin, 257. — Ferdinand-Louis-Joseph Florquin, 61. — Félix Ernest, 62. — Désiré-Louis-Joseph Foucart, 183. — Henri-Georges-Michel Hequette, 110. — Julien-François Houzet, 166. — Léon-Etienne Jourdeuil, 73.— Désiré-Louis Lapaille, 28. — Jean-François-Désiré Lauridan, 252. — Léopold-Joseph Lecleroq, 72. — Lucien-Félix Leduc, 213. — Adolphe Nobertin, 9 . — Etienne-Joseph Noclain, 206 — Georges-Emile Robart, 3. — César-Julien Roger, 261. — Adolphe Joseph Scloose 163. — Augustin-Joseph Suyx, 163. — Jonathan Thibault, 178.— Henri-Emile Tillin, 201. — Eugène-André Vandertichel, 155. — Florentin-Louis Wibaux, 258.

WASQUEHAL

Dieudonné-Henri-Hector Berteloot, 278. — Félicien-Félix Brisac, 112. — Cyrille Brouex, 212. — Florent Destombes, 95. — Emile-Désiré Duponchelle, 246. — Louis-Joseph Dupriez, 203. — Achille-Auguste Hermes, 222. — Jules-Henri Joye, 69. — René-Joseph Lefebvre, 226. — Charles-Louis Lepers, 256. — Théodule-Edouard Mangé, 121. — Achille Floyart, 71. — Auguste Pluquet, 265. — Jean-Baptiste Saint-Léger, 89. — Adolphe Surmont, 229. — Casiodore-Joseph Tassart, 191.

Nous publierons demain les résultats du canton Est.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 4 février

Présidence de M. HEDDE

Une importante affaire de fraude